



Hérault

## Communiqué de presse

22 mars 2021

### **Le parcours de combattant des représentants des parents d'élèves.**

### **Souhaite-t-on vraiment leur présence dans les conseils de classe ? Dans les conseils d'école ?**

L'Education Nationale, dans ses discours de rentrée, aimerait des parents d'élèves impliqués dans la vie des établissements scolaires. Mais entre les intentions et la réalité du quotidien, là encore, il y a un monde.

Pour assurer leurs missions au sein de la communauté éducative, les représentants des parents d'élèves doivent être très motivés, disponibles et pouvoir organiser rapidement leur agenda en fonction des diverses convocations.

Il semblerait que l'institution ait mis au point toute une série de tests pour apprécier leur engagement.

Déjà, avant la crise sanitaire, pour les conseils de classe, certains collèges ou lycées exigent que le parent bénévole suive la même classe tout au long de l'année. Sauf que d'un trimestre à l'autre, les horaires sont très variables, pouvant aller de 18h15 à 8h15 ou 14h00. En effet pourquoi tenir compte du fait que les représentants des parents d'élèves ont aussi une vie professionnelle ?

Pourquoi les avertir à l'avance pour qu'ils puissent s'organiser au mieux ?

Avec la crise sanitaire et les protocoles qui se succèdent, différentes innovations apparaissent et leur application est encore source de créativité.

Nouvelle norme : la jauge de 6 personnes maximum en présentiel en conseil de classe et en conseil d'école.

Comment l'appliquer ?

- En excluant les représentants des élèves et des parents d'élèves pour certains établissements.
- En restreignant le nombre de représentants des parents d'élèves, par exemple seulement 2 en conseil d'école.
- En imaginant un « conseil des professeurs » sans représentants ni des parents, ni des élèves, suivi d'un conseil de classe avec seulement le professeur principal qui parle au nom de tous les enseignants.
- Des visioconférences avec des problèmes de connexion, de son ...

La créativité n'est pas réservée au domaine dit non essentiel de l'art. Elle s'applique aussi au domaine de l'Education dans le cadre de l'autonomie des chefs d'établissements.

Être représentant des parents d'élèves n'est ni un métier, ni une vocation pour la vie entière. C'est un droit et un engagement bénévole.

Alors, pourquoi ne pas les respecter ?

**Fédération des Conseils  
de Parents d'Elèves  
des Ecoles Publiques  
de l'Hérault**

**La butte de Richemont  
27 rue Savorgnan de  
Braza  
34070 Montpellier  
Tél : 04.67.69.02.47**

**E-mail :  
[fcpe.herault@gmail.com](mailto:fcpe.herault@gmail.com)  
Site : [www.fcpe34.org](http://www.fcpe34.org)  
Contact presse :  
Christophe Pavageau  
06.50.18.49.57**

## **La FCPE Hérault : qui sommes-nous ?**

1<sup>ère</sup> fédération autonome et indépendante des parents d'élèves

2000 adhérents

28 administrateurs départementaux

Présents dans plus de 150 établissements scolaires publics

Association reconnue d'intérêt public

Pour une école publique, laïque, gratuite et inclusive.